



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Elle aura lieu le :

Jeudi 18 juin 2026 à 13h30 en salle du Conseil municipal en Mairie

COMMISSION SOCIALE - Chèques vacances, rentrée scolaire, Noël 2026

**Les chèques vacances concernent TOUS LES ADHÉRENTS.
Ils sont attribués soit pour les enfants jusqu'à 16 ans, soit pour les adhérents.**

La distribution :

- de la prime de vacances en chèque ANCV
- des chèques-cadeau "rentrée scolaire" pour les enfants jusqu'à 16 ans.
- des plaquettes jouets et des bulletins d'abonnement pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Se déroulera lors de l'Assemblée Générale du COS qui aura lieu le :

Jeudi 18 juin 2026 à 13h30 en salle du Conseil municipal en Mairie

ATTENTION : Toute fiche de jouet (ou bulletin d'abonnement) non rendue le mercredi 15 juillet 2026 (date limite) sera considérée comme un don à une œuvre caritative, de même que les jouets non récupérés au 31 décembre de l'année 2026.

Pour les enfants nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009 le chèque-cadeau de rentrée scolaire sera distribué dès septembre et jusqu'au mercredi 21 octobre 2026 pendant les heures de permanence du COS, uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité.

BILLETTERIE ET CARTE DE PISCINE

La participation du C.O.S. sur les visites ou spectacles se fera sur présentation d'une facture ou billets d'entrée (originaux) dans les trois mois qui suivent l'évènement.

➤ Billetterie

Pour toute billetterie (Parc de loisirs, Peaugres, Walibi, Disney, Futuroscope, Ferme aux crocodiles, Marineland, Le Pal, Vulcania, Grottes de Choranche, Aqua Parc, Puy du Fou, TOUROPARC etc....),

Renseignez-vous auprès du C.O.S. des disponibilités et/ou des conditions de commande.



➤ Carte de piscine

L'ensemble des agents de la Ville bénéficie des tarifs résidents. Pour cela, il faut :

- pour l'agent résident SIVOM, pas de conditions particulières, il présente sa carte résident
- pour l'agent non résident SIVOM :
 - soit il est adhérent au COS : le COS fournira une attestation d'adhésion avec la composition des ayants droits.
 - soit il n'est pas adhérent au COS : il doit demander une attestation au service Ressources Humaines pour justifier qu'il est salarié de la ville (idem procédure Cantine)

L'agent achète directement sa carte à la piscine et demande une facture pour le remboursement auprès du COS. Conditions : 3 mois d'ancienneté de l'agent à la Mairie

Commande Groupée Sirops BIGALLET

La société des sirops BIGALLET propose des prix environ 25% moins cher sur une large gamme de sirops (51 parfums) et nombreux spiritueux (sangria, rhum, pastis, apéritifs aux fruits...)

Les bons de commande sont à retirer au Cos ou sur le site internet du COS, pour une commande groupée qui partira le 3 juin. **Renseignez-vous auprès du C.O.S.**

RITUAL SALLE DE SPORT

Le Rituel sport club, salle de sports située à l'espace Gavanière, 2 rue Louis Néel à Saint Égrève, propose aux adhérents du COS de découvrir leur club :

le mercredi 20 mai de 12h30 à 13h30 et / ou le jeudi 21 mai de 18h à 19h

Inscription auprès du secrétariat du COS avant le mardi 19 mai 12h15

Ensuite en fonction du nombre de personnes intéressées par un abonnement, le COS pourra éventuellement mettre en place un partenariat.

PARFUMS

Une commande de parfum va être passée à l'occasion de la fête des mères et des pères.

Les commandes seront prises jusqu'au 13 mai accompagnées du règlement.

[Télécharger le catalogue](#) sur le site du COS.



LOCATION 2026 🏠 – TOUTES SAISONS – FORMULE LIBERTÉ

VACANCES D'ÉTÉ

Le COS attribuera une participation supplémentaire par famille de 10 % limitée à 100 € pour un minimum de 6 jours de congés consécutifs pris pour les vacances d'été entre le 1er juin et le 30 septembre.

Le **choix** de vos vacances est laissé libre (location, randonnée,)

L'attribution de la participation se fera en fonction du règlement à point et dans la limite du budget à partir des dossiers de demande déposés au secrétariat du COS avant le 1er septembre.

La formule « Liberté » adaptée à vos besoins (toutes périodes)

Chacun choisit ses vacances, via des prestataires (voir info COS ou site internet du COS).

L'agent recherche et s'adresse au secrétariat du COS pour les modalités de réservation : période, camping, type de logement... Demander les codes COS au secrétariat pour connaître le tarif CE ou sur le site.